

**\*\* ADHÉSION AU PROGRAMME \*\***  
**« Objectif BIA » / Licence « Jeunes Ailes »**

Entre,

L'Élève ..... Date de naissance : .....

Adresse : ..... CP : ..... Ville : .....

Ci après dénommé l'Élève

et L'Aéroclub .....

Adresse : ..... CP : ..... Ville : .....

Ci après dénommé l'Aéroclub

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1** - Dans le cadre de la convention signée entre l'établissement scolaire dénommé ..... et l'**Aéroclub** affilié à la FFA (Fédération Française Aéronautique), ce dernier assurera l'organisation de stages pratiques qui pourront inclure des vols de découverte pour les candidats au BIA. Il mettra à leur disposition son matériel et ses installations.

**Article 2** - L'**Aéroclub** nommera un « Tuteur » chargé de suivre et préparer au mieux l'élève volontaire au Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA).

**Article 3** - L'**Aéroclub** accueillera l'élève et ses accompagnants autant que possible pour favoriser son intégration dans la grande famille de l'Aviation.

**Article 4** - L'élève devient membre du Programme « Objectif BIA » et sera suivi en tant que tel par la FFA pour l'attribution des avantages prévus à l'Article 8.

**Article 5** - L'élève souscrit à la Licence/Assurance « Jeunes Ailes » associée au programme « Objectif BIA » d'un montant de 23€ (règlement par chèque à l'ordre de l'aéroclub).

**Article 6** - L'élève bénéficie immédiatement d'un abonnement gratuit sur le premier semestre de l'année 2019.

**Article 7** - L'élève s'engage à informer l'**Aéroclub** de ses résultats au BIA dès publication sans quoi il ne pourra pas bénéficier du bonus licence + assurance + abonnement à Info-Pilote.

**Article 8** - La FFA délivrera une licence fédérale « Jeunes Ailes » avec les avantages attachés à cette licence :

\* Un abonnement de 6 mois à Info-Pilote (de janvier à juin 2019) pour le mettre dans le bain aéronautique (familiarisation facilitant la préparation au BIA).

\* Un contact Aéroclub privilégié avec la détermination d'un tuteur sur la durée du cursus (aide ponctuelle, soutien théorique).

\* L'accès à des programmes partenaires FFA comme par exemple le programme « *Cadet l'Armée de l'Air* », les événements de l'Armée de Terre « *Stage ALAT* », (voir documents joints), etc.

**Après l'obtention de l'examen BIA :**

Dès le 1<sup>er</sup> juin 2019, en payant la licence 2020 et l'abonnement à Info-Pilote 2020\* (118€)\*, la FFA lui offre la Licence + l'Assurance 2019 et l'abonnement à Info-Pilote pour 2019 (de juin 2019 à décembre 2019) ainsi qu'une ristourne de 40€ sur le prix de la licence 2020 et l'abonnement à Info-Pilote 2020.

\*sous réserve de modification du tarif Licence et Assurance 2019 et 2020.

Fait à ....., Le ..... 201...

Le représentant légal de l'élève

Le Président de l'Aéroclub